

**PROCES-VERBAL**

**COMITE SYNDICAL**

**3 avril 2024 – 14 h 30**

**Etaient Présents :**

**Membres Titulaires**

Victor DUDRET, *Président*  
Thierry CARRERE, *Vice-Président*  
Bernard PEYROULET, *Vice-Président*

Mohamed AMARA, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Marc DENAX, Philippe LABORDE RAYNA, Philippe LALANNE, André LANUSSE-CAZALÉ, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Alain TREPEU.

**Membres Suppléants**

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Josy POUEYTO), Pierre SOLER (a suppléé Valérie REVEL).

**Etaient Excusés :**

François BAYROU, Marie-Pierre CABANNE, Christine CONTE, Jean-Yves COURREGES, Marc GAIRIN, Jean-Yves LALANNE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

**Etaient Absents :**

Michel BERNOS, Martine RODRIGUEZ.



**0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023 (Rapporteur : Monsieur le Président)**

Adopté à l'unanimité

**1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 (Rapporteur : Monsieur le Président)**

Adopté à l'unanimité

**2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023****Président)**

Pour l'année 2023, le résultat brut de clôture ressort à +71 321,61 € en section de fonctionnement et à + 19 235,69 € en section d'investissement.

Monsieur le Président se retire au moment du vote.

Thierry CARRERE préside la séance lors du vote.

Adopté à l'unanimité

**3 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 (Rapporteur : Monsieur le Président)**

Le BP 2024 est proposé à hauteur de 343 674,71 € pour la section de fonctionnement.

En dépenses un volume de prestations externes est prévu notamment sur les thématiques telles que la démographie, l'habitat, le foncier, le commerce et l'économie. En outre, des crédits plus importants sont ouverts au chapitre des charges de personnel. Pour répondre, en effet, au nécessaire soutien de l'équipe technique, un renfort est envisagé et le recours à un contrat de projet est soumis à l'assemblée délibérante au cours de cette même séance.

En recettes, les contributions des intercommunalités membres seront appelées selon un coût par habitant de 0,95 €, comme acté lors du débat d'orientations budgétaires.

Adopté à l'unanimité

**4 – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE D'ETUDES (Rapporteur : Thierry CARRERE)**

Thierry CARRERE rappelle que les prestataires retenus en 2023 en vue de la formalisation du projet d'aménagement stratégique du SCoT n'ont pas donné satisfaction. La méthode de travail a ainsi été revue et une réaffectation des crédits a été décidée au bénéfice de nouvelles expertises spécifiques mais également d'un recrutement temporaire pour soutenir l'équipe en place. C'est la raison pour laquelle la création d'un emploi contractuel est étudiée.

Adopté à l'unanimité

**5 – TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE (Rapporteur : Monsieur le Président)**

Adopté à l'unanimité



## **SITE INTERNET DU GRAND PAU**

Amandine CARRERE et Marie-Noëlle MORESMAU présentent à l'assemblée le nouveau site internet du Syndicat mixte du Grand Pau, qui sera prochainement en ligne.

Afin d'actualiser un site trop ancien, aux données obsolètes, mais aussi de satisfaire aux obligations qui incombent au syndicat mixte en matière de communication concernant les travaux du SCoT, il est apparu indispensable de faire appel à un nouveau prestataire.

Le sujet du SCoT étant parfois très technique, la simplicité de la présentation et des propos a été visée.

Les élus présents se montrent favorables à cette nouvelle version.



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h**